



Refuser les propriétaires a l'etat des lieux?

Par **aline_old**, le **20/06/2007** à **10:52**

bonjour,nous sommes locataires d'une maison,c'est une agence qui gere notre dossier,nous payons tous les mois notre loyer a l'agence et non aux propriétaires...c'est l'agence qui s'occupe de l'etat des lieux etc....Bientot nous allons demenager.

ma question est la suivante: Sommes-nous en droit de refuser la presence des propriétaires a l'etat des lieux??c'est a dire proceder a l'etat des lieux seulement avec l'agent immobilier qui suit notre dossier.

merci